

Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie de Gilead Sciences Canada

Contexte

Gilead Sciences Canada, Inc. est une société biopharmaceutique qui réalise des percées en médecine depuis plus d'une trentaine d'années, dans le but de créer un monde plus sain pour tous. Notre mission est d'améliorer les soins aux patients atteints de maladies qui menacent le pronostic vital à travers le monde.

Description du programme

Dans le cadre du Programme de subventions communautaires pour les maladies du foie, Gilead a l'intention d'appuyer des projets qui contribuent à trouver et aider les personnes qui n'ont pas accès aux soins, à lever les obstacles à l'équité en santé pour le traitement du VHC, du VHB, du VHD et de la cholangite biliaire primitive (CBP), ainsi qu'à soutenir des programmes de soutien par les pairs et des programmes d'éducation partout au Canada. Nous croyons que toute personne devrait avoir accès à des soins de santé de même qualité, quelles que soient son origine et sa situation.

Critères de sélection

Gilead examinera les demandes qui touchent des communautés du Canada dont les membres sont issus de la diversité. Nous accueillerions favorablement les propositions qui visent à lutter contre les inégalités en matière de maladies du foie et à plaider en faveur d'une plus grande inclusivité et d'une plus grande égalité dans la prise en charge et la prévention du VHC, du VHB, du VHD et de la CBP. Voici quelques exemples :

- Personnes qui consomment des drogues
- Personnes incarcérées
- Peuples autochtones
- Populations de nouveaux arrivants et de migrants

Les projets peuvent comprendre (sans toutefois s'y limiter) des programmes d'éducation, des collectes de données, des recherches sur les disparités, des recherches ou des programmes d'identification et de localisation des personnes atteintes d'une maladie du foie, des initiatives de sensibilisation, des programmes de prévention, des initiatives de défense des droits et la création de documents accessibles, etc.

Domaines d'intérêt spécifiques pour les projets sur les maladies du foie :

- Mise en œuvre ou amélioration de modèles qui facilitent l'accès aux soins et la continuité des soins (y compris de nouvelles approches ou de nouveaux contextes de dépistage)
- Interventions ou activités qui simplifient et renforcent le parcours du patient afin d'améliorer la cascade des soins
- Activités de défense des droits ciblées qui accroissent les connaissances des responsables de la santé publique de tous les ordres de gouvernement au sujet des maladies ou qui les poussent à mettre en branle des mesures politiques.

Les projets doivent fournir des objectifs précis, mesurables, atteignables, réalistes et urgents, ainsi que des mesures claires nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. Des renseignements sur la capacité du demandeur de mettre en œuvre le projet et des détails clairs sur la façon dont les données seront recueillies et analysées, et par qui, doivent également être inclus. Les propositions doivent être assorties d'un plan clair pour la diffusion des leçons apprises dans le cadre du projet, qu'elles soient bonnes ou mauvaises.

Admissibilité

- Gilead Canada examine les demandes d'un large éventail d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance enregistrés, y compris, sans s'y limiter, les organismes de santé communautaires, les universités, les associations professionnelles, les groupes de défense des patients et les groupes de soutien, et les hôpitaux (pour les clubs de lecture, les tables rondes ou les demandes de bourses). Dans des circonstances exceptionnelles, Gilead peut envisager de financer des organismes à but lucratif, lorsque l'objectif est de nature caritative et qu'aucun profit ne sera réalisé par le financement de l'activité.
- Les cliniques médicales ou les cabinets de médecins qui cherchent à obtenir du financement doivent être des organismes sans but lucratif ou des organismes de bienfaisance enregistrés pour être admissibles au financement.
- Les demandes de financement de projet présentées par les cliniques médicales ou les cabinets de médecins, y compris les salaires, ne seront prises en considération que si le projet est distinct des activités régulières de l'organisation, pour une durée limitée, et si les dépenses ne sont pas autrement remboursables.
- Les organismes doivent s'intéresser à l'amélioration de la santé dans le cadre de leur objectif, y compris, sans s'y limiter, la prestation de services de santé ou sociaux, l'éducation, et la défense des intérêts de populations mal desservies ou difficiles à atteindre.
- Les projets doivent viser à avoir une incidence positive sur des communautés particulières au Canada.

Évaluation et rapports

Une fois le projet terminé, les organismes subventionnés devront présenter des rapports financiers et des rapports sur le projet final. Au moyen du processus de présentation de rapports et de la collecte de données, Gilead espère créer des occasions d'apprendre des réussites et des défis auxquels font face nos partenaires et de trouver des façons d'accroître l'incidence des futurs programmes.

Processus de demande

Les organismes doivent présenter leurs demandes au moyen du formulaire de demande en ligne, auquel on peut accéder en cliquant [ici](#). Veuillez passer en revue les modalités relatives aux subventions avant de présenter une demande. Assurez-vous que le mot-clic du programme, (CA – Liver Community Grant Program) est sélectionné dans le menu déroulant du formulaire de demande.

Processus d'examen

Après la date limite de présentation des demandes, les demandes de subvention seront examinées par le comité interne d'examen des subventions de Gilead. Chaque demande sera évaluée en fonction de divers critères, y compris l'incidence sur la collectivité, le caractère unique du projet, la faisabilité, l'extensibilité et la mesure dans laquelle le projet proposé correspond aux critères de subvention décrits par Gilead ainsi qu'à notre mission et à notre orientation thérapeutique.

Dates importantes et échéances

Gilead accepte les demandes de subventions communautaires pour les maladies du foie pendant deux périodes de soumission chaque année.

1^{re} période de soumission

Début de la période de demande :	3 mars
Date limite de soumission des propositions :	18 avril
Date d'octroi des subventions :	23 mai

2^e période de soumission

Début de la période de demande :	1 ^{er} septembre
Date limite de soumission des propositions :	17 octobre
Date d'octroi des subventions :	21 novembre

Les subventions à petit montant (moins de 6 500 dollars) sont acceptées tout au long de l'année.

Détails du financement

Les demandes de subvention allant jusqu'à 50 000 \$ seront prises en considération, tout comme les projets dont le budget est peu élevé. De plus, Gilead examinera les demandes de subventions à petite échelle, de moins de 6 500 \$, visant à couvrir les frais de déplacement pour les congrès pertinents. Les demandes de subvention doivent être proportionnelles à la portée, à la complexité et à l'incidence du programme, tout en reflétant des estimations raisonnables et de bonne foi des véritables coûts opérationnels liés au projet proposé. Gilead exigera que les fonds inutilisés soient retournés à la fin du projet, comme stipulé dans les modalités, et a le droit de demander des documents raisonnables et appropriés au bénéficiaire relativement aux activités subventionnées.

Si le budget le permet, Gilead peut également envisager des demandes de financement pour un ou deux projets de grande envergure de plus de 50 000 \$, mais pas plus de 200 000 \$ par année, à la discrétion du comité d'examen des subventions. Les demandes de subventions à grande échelle doivent être discutées avec Gilead avant de présenter une demande. Veuillez communiquer avec Canada.Grants@gilead.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Restrictions en matière de financement

Les subventions communautaires pour les maladies du foie de Gilead Canada ne peuvent être versées pour soutenir ce qui suit :

- Les médicaments ou l'achat de médicaments
- Les déficits financiers existants au sein d'une organisation
- La recherche clinique ou des essais cliniques
- Les projets qui influencent ou font progresser directement les activités de Gilead/Kite, y compris l'achat, l'utilisation, la prescription, la position sur le formulaire, les prix, le remboursement, l'orientation, la recommandation ou le paiement de produits
- Le versement de subventions à des particuliers, à des fournisseurs de soins de santé individuels ou à des cabinets de groupes de médecins
- Les événements ou les programmes qui ont déjà eu lieu
- Les activités de lobbying auprès du gouvernement
- Les organismes qui font de la discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre
- Tout équipement qui pourrait être conservé au-delà des échéances du projet et qui pourrait être avantageux pour l'organisation, p. ex., téléphones mobiles, ordinateurs portatifs, véhicules, etc.
- La rémunération de personnes offrant des services à Gilead Canada, comme des porte-parole ou des conseillers
- Pour tenir lieu de remise ou de réduction de prix ou pour servir dans le cadre de la négociation d'un contrat

- Pour financer une recherche clinique commanditée par Gilead ou une recherche parrainée par des chercheurs
- Pour payer la rémunération de professionnels de la santé qui ont le pouvoir de prescrire et qui sont employés par l'organisation demanderesse
- Pour couvrir les dépenses de fonctionnement du bénéficiaire (p. ex., matériel de bureau, salaire, etc.), à moins que la demande de subvention précise les dépenses à couvrir et que ces dépenses ne concernent pas les soins courants aux patients ou les frais généraux qui sont habituellement remboursés ou payés par d'autres sources.
- Gilead ne doit jamais accorder de subventions à un intervenant individuel ou à une entité qui est contrôlée de fait par un intervenant individuel ou un membre de sa famille, un représentant juridique ou un agent.

Contact

Les questions concernant le programme de subventions communautaires pour les maladies du foie ou le processus de demande doivent être envoyées à : Canada.Grants@gilead.com.

Déclaration de non-responsabilité

- La demande au programme de subventions de Gilead n'est pas une promesse de financement.
- Gilead et Kite se réservent le droit d'approuver ou de rejeter toute demande.
- L'attribution d'une subvention au cours d'une année ne signifie pas qu'une subvention subséquente sera accordée sans autre demande et approbation.
- Les demandeurs doivent fournir un budget détaillé dans le cadre de la demande, qui fera l'objet d'une évaluation de la juste valeur marchande.
- Les subventions peuvent être révoquées ou retardées si les exigences en matière de rapports et d'évaluation ne sont pas respectées ou si le financement n'est pas utilisé conformément aux directives pour la présentation d'une demande.